



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le
ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0121-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 octobre 2022**

Délibération n° 13

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 13 octobre 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/10/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e) :

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement Economique - Affaires Foncières

Objet : Acquisition auprès de la SPL de l'horloge située au 5 rue Grangevieille

Rapporteur : Ginette VINCENT

La ville du Puy-en-Velay a confié un contrat de concession d'aménagement à la SEML du Velay par délibération du 27 janvier 2004. Dans ce cadre, la SEML a acquis l'immeuble sis 5 rue Grangevieille, puis a réalisé des travaux de gros œuvre avant de revendre des plateaux à destination de logement. Les plateaux ont tous été commercialisés et une copropriété a été créée. Seul le lot n°15 (de 6 m²) correspondant au local technique de l'horloge est resté propriété de la SEML. À ce jour il est entretenu par les services de la Ville.

Aussi, il est proposé l'acquisition par la Ville de ce lot pour un montant de 3 000 €, correspondant à l'estimation de France domaine du 23 octobre 2018 demandée en son temps par la SEML du Velay.

Délibération n°13 du mercredi 19 octobre 2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 04/10/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition auprès de la SEML du Velay du lot n°15 (de 6 m²) correspondant au local technique de l'horloge, situé au 5, rue Grangevieille,
- ACCEPTE cette acquisition pour un montant de 3 000 €, frais en sus à la charge de la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Ginette VINCENT

Signé le 19 octobre 2022,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19
octobre 2022